



**HAL**  
open science

## EDSM - École de droit social de Montpellier

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. EDSM - École de droit social de Montpellier. 2014, Université de Montpellier. hceres-02033210

**HAL Id: hceres-02033210**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02033210v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Évaluation de l'AERES sur l'unité :  
École de Droit Social de Montpellier  
EDSM  
sous tutelle des  
établissements et organismes :  
Nouvelle Université de Montpellier



Janvier 2014



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

*Pour l'AERES, en vertu du décret du 3 novembre 2006<sup>1</sup>,*

- M. Didier HOUSSIN, président
- M. Pierre GLAUDES, directeur de la section des unités de recherche

*Au nom du comité d'experts,*

- M. Serge GUINCHARD, président du comité

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

# Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous.  
Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité :	École de Droit social de Montpellier
Acronyme de l'unité :	EDSM
Label demandé :	EA
N° actuel :	2996
Nom du directeur (2013-2014) :	M. Paul-Henri ANTONMATTEI
Nom du porteur de projet (2015-2019) :	M. Paul-Henri ANTONMATTEI

## Membres du comité d'experts

Président :	M. Serge GUINCHARD, Université Paris 2
Experts :	M. Tristan AZZI, Université Paris Descartes (représentant du CNU) M. Joël MONEGER, Université Paris Dauphine M <sup>me</sup> Stéphanie PORCHY, Université Lyon 3 M. René de QUENAUDON, Université de Strasbourg M. François SAINT-BONNET, Université Paris 2
Délégué scientifique représentant de l'AERES :	M. Louis-Augustin BARRIERE
Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :	M. Philippe AUGE, Université Montpellier 1 M <sup>me</sup> Solange BECQUE-ICKOWICZ (directrice de l'École Doctorale n° 461 « Droit et Science Politique ») M. Jacques MERCIER, Université Montpellier 1



# 1 • Introduction

## Historique et localisation géographique de l'unité

L'École de Droit Social de Montpellier (EDSM) est l'héritière d'une longue tradition de recherche en droit social à l'UFR Droit et Science politique de l'Université Montpellier 1. Elle a succédé en 2012 au Laboratoire de droit social. Ce changement de dénomination est doublement justifié par son directeur. D'une part, l'unité de recherche entend marquer sa forte imbrication avec le master en droit social qui lui est adossé. D'autre part, elle estime que le mot « école » est davantage compréhensible par ses partenaires (entreprises, professionnels du droit...) que l'appellation « laboratoire », laquelle convient mieux à une équipe d'accueil en sciences « dures ».

L'EDSM souligne que différents événements ont amoindri ses forces de recherche depuis la conclusion du contrat en cours : les départs pour une autre unité de recherche des chercheurs en droit de la santé ; les départs des professeurs Philippe et Christine NEAU-LEDUC qui ont rejoint l'Université Paris 1 ; les décès, en 2013, de M<sup>me</sup> Isabelle CORNESSE (MCF) et de M. Stéphane DARMAISIN (MCF HDR) ; la perte du poste d'IGE.

Les locaux de l'EDSM sont situés au 3<sup>e</sup> étage du bâtiment 1 de l'UFR Droit et Science Politique. Ils se composent de plusieurs bureaux d'enseignants-chercheurs, d'un secrétariat et d'une salle de documentation. Une salle de cours, située au 2<sup>e</sup> étage du même bâtiment, est affecté au master 2 « Droit et Pratique des Relations de Travail » (DPRT). Ils semblent répondre aux besoins de cette unité de recherche.

## Équipe de direction

L'EDSM est dirigée par le professeur Paul-Henri ANTONMATTEI.

## Nomenclature AERES

SHS2\_1 Droit

## Effectifs de l'unité

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2013	Nombre au 01/01/2015
<b>N1</b> : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	7	10
<b>N2</b> : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
<b>N3</b> : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)		
<b>N4</b> : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)		
<b>N5</b> : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)		
<b>N6</b> : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)		
<b>TOTAL N1 à N6</b>	<b>7</b>	<b>10</b>

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2013	Nombre au 01/01/2015
Doctorants	18	
Thèses soutenues	8	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité *		
Nombre d'HDR soutenues	1	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	4	5

## 2 • Appréciation sur l'unité

### Avis global sur l'unité

L'EDSM est une unité de recherche dynamique, composée d'enseignants-chercheurs pour la plupart d'une très bonne renommée scientifique. Ses publications individuelles et son rayonnement apparaissent d'un très bon niveau. La cohérence entre la formation et la recherche, à travers son master de droit social, est remarquable et ses relations avec le monde des entreprises et les praticiens du droit sont d'une grande richesse.

On peut regretter cependant que la participation des membres de l'EDSM aux colloques qu'elle organise ne soit pas plus élevée et que, de manière générale, la recherche collective ne soit pas plus développée. Enfin, si le fonctionnement de l'EDSM semble convenir à ses membres et à sa taille, il serait souhaitable qu'à l'instar de la plupart des unités de recherche, elle se dote d'une structure garantissant une gouvernance collégiale.

### Points forts et possibilités liées au contexte

Il faut signaler :

- l'excellence de la production individuelle des membres de l'EDSM ;
- le fort rayonnement scientifique attesté par sa participation au LabEx « Entreprendre » de l'Université Montpellier 1 et son partenariat avec la Fondation Condorcet de l'Université Paris Dauphine ;
- la forte interaction avec l'environnement social, économique et culturel attestée par les relations de l'EDSM avec de grandes entreprises, des groupements professionnels d'employeurs et la Cour de cassation ;
- la très forte cohérence de l'unité en recherche/formation (master 1 et 2 de droit social) ;
- la forte disponibilité des enseignants-chercheurs à l'égard des doctorants et l'importance des moyens de recherche ;
- l'aptitude à repositionner le projet de recherche en fonction des opportunités qui se présentent, telle la participation à un LabEx.

### Points faibles et risques liés au contexte

Certains points faibles doivent toutefois être soulignés :

- une excellence qui repose trop sur la recherche individuelle même s'il y a eu un effort louable de réalisations collectives, malheureusement freiné par le départ de chercheurs ;



- l'absence de structuration de la gouvernance favorisant un travail plus collectif et la candidature de l'unité en tant que telle à des appels à projets nationaux ;
- la chute inquiétante du nombre de doctorants depuis le précédent contrat.

### Recommandations

Pour permettre à l'EDSM de continuer à jouer tout son rôle au sein de la recherche juridique de la nouvelle université issue de la fusion de l'Université Montpellier 1 et Montpellier 2 en 2015, il lui est recommandé de :

- poursuivre son action dans les domaines où son excellence est reconnue, notamment dans l'articulation d'une recherche de haut niveau et une formation en master de grande qualité ;
- réformer sa gouvernance afin de répondre aux standards généralement pratiqués en la matière ;
- mettre en place une structure permettant une recherche plus collective et des réponses à appels à projets ;
- continuer à œuvrer en faveur de la création d'un ensemble fédérant toutes les forces de la recherche juridique, tout au moins en droit privé, afin que celles-ci atteignent un niveau de visibilité suffisant pour être un interlocuteur reconnu des unités de recherche non juridiques.

### 3 • Appréciations détaillées

#### Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

La production et la qualité scientifique apparaissent de très bon niveau, ainsi qu'en atteste la liste des publications mentionnées dans le dossier d'évaluation. Sur la période considérée, les membres de l'EDSM ont été à l'initiative d'ouvrages ou ont participé à des ouvrages collectifs. Ils ont également, pour la majorité d'entre eux, une activité doctrinale individuelle soutenue, voire très soutenue puisque près de 300 chroniques et notes de jurisprudence ont été publiées le plus souvent dans des revues françaises parmi les plus réputées en droit social. On peut aussi relever que des membres de l'EDSM sont très présents dans une chronique de droit du travail publiée dans la revue Lamy droit des affaires et dans des études réalisées dans le cadre du Lamy négociation collective. Certains d'entre eux ont une grande notoriété scientifique dans leur domaine de spécialité.

Cependant, ce résultat très flatteur ne saurait cacher une triple préoccupation.

Le premier point délicat tient à un certain déséquilibre de la production entre les membres de l'unité.

La deuxième préoccupation tient au caractère insuffisamment collectif de la recherche. Certes, l'EDSM peut s'enorgueillir d'avoir organisé, une ou plusieurs fois par an, des colloques de grande notoriété et ayant donné lieu à des publications dans les meilleures revues nationales. Mais peut-on parler pour autant d'une recherche véritablement collective ? Même si l'on suppose que des membres de l'unité ont participé au choix des thématiques retenues et à la logistique, on est frappé par le faible taux de leur participation à ces colloques. Ainsi, l'un des colloques a été organisé sans la participation d'un membre de l'unité (2012), quatre avec la participation d'un seul de ses membres (2008, 2011 et 2012) et trois avec la participation de seulement deux de ses membres (2010, 2011 et 2012). Un seul s'est déroulé avec la participation de trois de ses membres (2009). Aucune de ces participations n'a été l'œuvre d'un binôme. On est donc plutôt en présence d'une addition de recherches individuelles avec l'estampille de l'EDSM.

Enfin, on peut relever l'absence de réponse à des appels à projets, ne serait-ce qu'au niveau national (GIP Droit et Justice, ANR...). Il est vrai cependant que ce déficit ne peut être entièrement imputé à l'EDSM. Les membres actifs de cette unité ont déjà une telle charge de travail qu'il leur est effectivement difficile de se lancer, sans renoncer à une partie de la recherche individuelle, dans le montage de dossiers qui peuvent mobiliser beaucoup de temps. A cela s'ajoute le fait que l'unité est dépourvue des moyens administratifs nécessaires non seulement au montage mais également, en cas de succès, au suivi de tels projets (suppression d'un poste d'IGE).

#### Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

L'élément le plus important de ce rayonnement et de cette attractivité est incontestablement la participation de l'EDSM au Laboratoire d'excellence (LabEx) « Entreprendre » (<http://labex-entreprendre.etud.univ-montp1.fr>). Ce LabEx est composé de plusieurs équipes de recherche en droit, en économie et en management, spécialisées en entrepreneuriat. Classé A par le jury international d'évaluation des LabEx, il est l'unique « Laboratoire d'Excellence » dédié à l'entrepreneuriat retenu en France dans le cadre de l'appel à projets des Investissements d'Avenir. La mission de ce LabEx est de créer et diffuser de la connaissance sur l'acte d'entreprendre au croisement des sciences juridiques, économiques et de gestion. Ses objectifs sont de renforcer les dynamiques entrepreneuriales au sein du territoire, d'améliorer la pérennité des nouvelles entreprises, de construire des outils d'accompagnement intégrant des dimensions juridiques, économiques et de gestion. Dans le cadre du LabEx, l'EDSM est particulièrement engagée dans le programme « Enjeux de la normalisation et de la contractualisation » (co-direction) et porte la Chaire « RSE et Monde du travail », ce qui lui permet de développer une recherche en réseaux avec d'autres universités ou des sociétés savantes (Association Française pour l'Organisation Internationale du Travail, par exemple).

Toujours au niveau national, il convient également de mentionner que l'unité participe, avec la fondation Condorcet de l'Université Paris Dauphine, à une expertise sur le terrain de la négociation collective (expérimentation d'une disposition législative sous contrôle des partenaires sociaux de l'entreprise).

Au niveau international, cette unité de recherche participe également à des colloques organisés par la faculté de droit et de science politique de l'Université Montpellier 1 et la faculté des sciences juridiques, économiques et sociale de l'Université Cadi Ayyad (UCA) de Marrakech, ainsi qu'à l'Action intégrée n° MA/07/181 labélisée par le Comité mixte interuniversitaire franco-marocain sur la parité (programme Volubilis).

Ces trois participations permettent à cette unité d'avoir un très fort rayonnement académique.



### Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

L'EDSM bénéficie, non pour sa recherche (voir *supra*) mais pour ses enseignements, du concours d'un professeur associé à mi-temps qui est un avocat honoraire, ancien avoué et magistrat honoraire, ainsi que, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013, d'un maître de conférences associé à mi-temps qui est DRH dans une très grande entreprise. L'unité met en avant ses liens avec les partenaires du master 2 DPRT et du DU « Droit social et entreprises à dimension internationale », à savoir de grands cabinets d'avocats, de grandes entreprises et des organisations professionnelles d'employeurs. Elle organise aussi un colloque annuel en partenariat avec la Cour de cassation dans les locaux de cette dernière. Le rapport indique également que les membres de l'unité participent activement à la formation continue des professionnels du droit social et que certains d'entre eux réalisent régulièrement des expertises pour l'administration du travail et pour les partenaires sociaux.

L'interaction avec l'environnement social, économique et culturel est donc excellente.

### Appréciation sur l'organisation et la vie de l'unité

La direction de l'EDSM est assurée par un professeur de cette unité. Il n'y a ni conseil de laboratoire ni règlement intérieur. L'explication donnée dans le rapport, et oralement par le directeur de l'unité, tient à la faiblesse de l'effectif. Il est vrai que le comité d'experts a pu constater la très forte cohésion de l'équipe de l'EDSM en recherche/formation (master 1 et 2) et que cette situation permet un fonctionnement adapté à la taille de l'unité de recherche. Il n'en demeure pas moins qu'il serait souhaitable, notamment si l'EDSM s'étoffe au cours du prochain contrat, qu'une gouvernance plus moderne soit mise en place (réunions formalisées avec ordre du jour et comptes rendus, formalisation de la participation des doctorants à la vie de l'unité, règles de gestion budgétaire claires...).

### Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

L'EDSM est l'unité de rattachement du master 2 Droit et Pratique des relations de Travail (DPRT) et du DU « Droit social et entreprises à dimension internationale ». Elle a aussi la responsabilité de l'organisation des enseignements du master 1 droit social. Les membres de l'unité participent activement à ces masters dans le cadre d'enseignements ou de directions de mémoires (en M1, une vingtaine par année universitaire). Le M2 DPRT est une formation dont l'excellence est reconnue au plan national depuis de nombreuses années (pour 2013, 703 demandes pour 27 étudiants retenus). Les partenaires de cette formation sont de grands cabinets d'avocats, des entreprises françaises parmi les plus grandes et des groupements professionnels d'employeurs.

Au 30 juin 2013, 8 thèses ont été soutenues sous la direction d'un membre de l'EDSM. 13 thèses sont en cours. On relèvera que 5 d'entre elles bénéficient d'un financement (une allocation de recherche, deux CIFRE, un contrat doctoral et un contrat doctoral LabEx). Par ailleurs, aucune thèse ne dépasse la cinquième année d'inscription. L'encadrement des doctorants de l'EDSM semble entièrement délégué à l'École Doctorale Droit et Science Politique de l'Université Montpellier 1 (ED 461), même s'il est précisé que certains membres de l'unité concourent à la formation des doctorants assurée par l'École Doctorale. Ainsi, rien n'est indiqué sur leur éventuelle participation à des activités de recherche au sein de l'unité (séminaires, colloques, ateliers...) ou sur des rencontres organisées pour eux avec des entreprises ou des cabinets d'avocats recrutant des juristes en droit social.

Un point toutefois est particulièrement inquiétant : c'est la baisse sensible du nombre de doctorants (31 dans le cadre du contrat précédent) même en tenant compte du rétrécissement du périmètre d'intervention de l'EDSM.

### Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

Même si l'on peut regretter que le projet pour les cinq années à venir soit peu détaillé, il apparaît que l'EDSM souhaite poursuivre ses missions traditionnelles (décryptage de l'actualité, prise en charge de numéros spéciaux dans la revue *Droit social*, organisation du colloque annuel à Montpellier, partenariat avec la Cour de cassation), tout en participant activement aux travaux du LabEx « Entreprendre » dans le cadre d'un thème consacré à la négociation collective. A la question de savoir pourquoi l'EDSM n'avait pas poursuivi ses travaux sur un droit de l'activité professionnelle comme cela avait été annoncé à l'aube du présent contrat, il a été répondu au comité d'experts que ce projet s'était heurté à l'hostilité des partenaires sociaux et des magistrats et que, par ailleurs, l'opportunité de participer au LabEx « Entreprendre » avait conduit l'unité à faire le choix de donner la priorité à la recherche inscrite



dans le cadre de ce projet stratégique. Toutefois, l'EDSM a annoncé que sa recherche sur le droit de l'activité professionnelle n'était pas abandonnée mais uniquement suspendue.

L'EDSM entend aussi conforter sa collaboration avec le Maroc grâce à la conclusion d'un partenariat avec la section de droit privé de la Faculté de droit de Rabat.

Enfin, on ne peut qu'encourager l'EDSM à développer l'aspect collectif de sa recherche. Il serait ainsi souhaitable que celle-ci, au-delà d'une participation plus collective aux colloques organisés par l'unité, puisse se matérialiser par des projets de recherche nationaux, éventuellement en collaboration avec d'autres unités, juridiques ou non, de l'établissement.

## 4 • Déroulement de la visite

### Dates de la visite

Début : Jeudi 23 janvier 2014 à 8h30  
Fin : Vendredi 24 janvier 2014 à 13h15

### Lieu de la visite

Institution : Faculté de droit, Université de Montpellier 1  
Adresse : 39, rue de l'Université, 34000 Montpellier

### Locaux spécifiques visités :

Locaux de l'École de Droit Social de Montpellier

### Déroulement ou programme de visite

Les rencontres ayant trait à l'EDSM ont fait partie des visites de plusieurs unités de recherche effectuées par les comités présidés par M. Serge GUINCHARD les 23 et 24 janvier 2014.

#### Jeudi 23 janvier

08h30-09h00 : réunion à huis clos du comité d'experts (prise de contact, répartition des rôles, premiers échanges)  
09h00-09h30 : rencontre avec M<sup>me</sup> la Directrice de l'École Doctorale, M<sup>me</sup> Solange BECQUE-ICKOWICZ

#### Vendredi 24 janvier

8h15-8h45 : rencontre avec la tutelle (université) : présentation de la politique de recherche de l'établissement dans la perspective de la fusion avec l'Université Montpellier 2  
14h30-16h30 : rencontre avec les membres de l'unité. Présentation de l'équipe par son directeur. Echanges du comité d'experts avec lui et différents membres de l'unité  
16h30-17h00 : rencontre avec les doctorants de l'École de droit social  
17h00-17h30 : réunion à huis clos du comité d'experts



## 5 • Observations générales des tutelles

**Monsieur Didier HOUSSIN**  
**Président de l'AERES**  
**Monsieur Pierre GLAUDES**  
**Directeur de la section des unités**  
**de recherche**  
**Agence d'Evaluation de la Recherche et de**  
**l'Enseignement Supérieur (AERES)**  
**20, rue Vivienne**  
**75002 PARIS**

Montpellier, le 17 avril 2014

Référence : PH. ANTONMATTEI : S2PUR150008410-EDSM-Ecole de Droit Social de Montpellier. 0342321N

Messieurs,

Je tiens à remercier le comité de visite AERES pour la qualité de son rapport d'évaluation concernant l'Ecole de Droit Social de Montpellier dirigée par le Professeur Paul Henri ANTONMATTEI.

J'ai bien noté les remarques émises par le comité de visite et je veillerai à ce que celles-ci soient prises en compte par le directeur de cette structure de recherche.

Vous trouverez ci-joint les observations formulées par le directeur.

En tant que tutelle Universitaire de cette structure de recherche, je n'ai pas de remarques supplémentaires.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

  
**Philippe AUGE**  
Président  
Université Montpellier 1

## **Observations sur l'évaluation de l'École de droit social de Montpellier**

Les membres de l'EDSM vont prendre en compte les recommandations formulées dans le rapport d'évaluation pour gommer les points faibles et les risques liés au contexte.

La baisse sensible du nombre de doctorants s'explique aussi par un recrutement sélectif des doctorants et une politique qui privilégie les thèses avec financement (contrats doctoraux et conventions CIFRE). Pour les prochaines années, une augmentation de ces thèses est programmée (un nouveau contrat doctoral LABEX à compter de septembre 2014 ; une ou deux conventions CIFRE à compter aussi de septembre 2014). Un développement des thèses à finalité professionnelle sans financement est également envisagé.